Bulletin d'inscription



Je soussigné							
déclare avoir pris connaissance des conditions générales de l'Ecole Alphalif, demande l'inscription de l'élève et m'engage à payer les frais d'écolage par mois d'avance.							
Nom				Prénom			
Date de naissance				Lieu de naissance			
Etablissement fréquenté							
Classe suivie durant cette année	6P		9VP / 9VG		1M	1C	
durant dette annee	7P		10VP / 10VG		2M	2C	
	8P		11VP / 11VG		3M	3C	
Adresse							
Profession				_			
Tél. prof.				Tél. privé			
Tél. portable				Email			
Comment avez-vous connu l'Ecole Alphalif?							
Vos éventuelles indications utiles au professeur							
Cours	privé	Branc	he(s):		_		
	semi-pr	ivé Branc	he(s) :				
Coaching écoliers / Coaching gymnasiens / Cours de certificat 11H / Révisions 7H-8H/ ECR Veuillez souligner l'appui souhaité et mettre une croix dans les cases qui conviennent :							
Heures	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Heures	Mercredi	
16h – 17h					13h – 14h		
17h – 18h					14h – 15h		
					15h – 16h		
Ateliers de Pâques - Certificat 11ème							
Du 25 au 29 avril 2022		Mathém	atiques de (09 h 00 à 10 h 00	1 module	1 module CHF 190	
		Allemand		10 h 00 à 11 h 00	2 modules CHF 350		
		Français	de 1	l1 h 00 à 12 h 00	3 modules CHF 500		
		Anglais	de 1	13 h 00 à 14 h 00	4 module	4 modules CHF 650	
	Lieu / date						
Signature du représentant légal							

Tél.: +41 21 312 98 07

Conditions générales



I. Questions d'ordre général

- 1) **INSCRIPTION**: le nombre de participants étant limité, les inscriptions à un cours doivent parvenir au secrétariat le plus tôt possible. Une inscription tardive ne sera acceptée que dans les cas où des places seraient encore disponibles.
- 2) **ANNULATION DES COURS :** seuls les cours privés ou semi-privés annulés au minimum **24 heures à l'avance** peuvent être annulés ou déplacés. Dans le cas contraire, ils seront facturés.
- 3) **INTERRUPTION DES COURS**: Les cours privés peuvent être interrompus en tout temps et les soutiens scolaires à la fin du mois commencé.
- 4) **CONDITIONS DE PAIEMENT :** le paiement se fait toujours à **l'avance**. Les engagements mensuels sont dus dans leur totalité.
- 5) **ASSURANCES**: aucune assurance ne couvre les participants pendant la durée des cours.

II. Discipline

- 1) Les élèves doivent veiller à **maintenir ordre et propreté** à l'intérieur et aux abords de l'Ecole et **prendre soin du matériel** qui leur est confié. Tout dégât sera facturé.
- 2) Les élèves doivent le **respect** aux professeurs et aux horaires de cours. Toute absence doit être justifiée par téléphone ou par écrit à la direction, une fiche de présence étant tenue.
- 3) Il est formellement interdit de fumer, de manger, de mâcher du chewing-gum et de consommer des boissons (eau exceptée) dans les salles.
- 4) Les études se passent dans le silence.
- 5) Les élèves sont tenus de se présenter à leur cours avec leur matériel personnel (stylo, papier, machine à calculer, compas, etc.).
- 6) L'élève ne peut quitter l'école qu'après avoir rangé sa place.
- 7) Tout manquement à la discipline peut faire l'objet de sanctions qui sont dans l'ordre croissant : observation, changement de salle, menace de renvoi, renvoi.